



COMITÉ DIRECTEUR



PV n°11 du Mardi 28 juin 2022

En Visio Conférence

Membres présents : Jean-Pierre MASSE, Gérard GONZALEZ, Andrée BRESSOLLES, Philippe TEILLOT, Nathalie ADELLACH, Michel BANES, Charles BOULBÈNE, Joël DELEAU, Stéphane JEAN, Stéphanie TAPIE, Karim TOURECHE

Membres absents excusés : Danielle CARNEIRO, Nicolas FERRIGNO, Jacques FUSTER, Hugo GARCIA, Georges GOIZE, Didier JEANJEAN, Raymond MIQUEL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Informations générales,
- Validation des classements, accessions et rétrogradations (D1, D2 et D3 poule A et B)
- Appel sur la décision de la commission de litige et discipline du lundi 20 juin 2022 PV N°31, en application de l'Art 13.6 des statuts du DAF
- Point construction DAF
- Date de fermeture du DAF (été)
- Questions diverses

Ouverture de séance à 20h30 par Jean-Pierre MASSE, Président :

Il remercie les membres présents.

Informations générales :

L'Assemblée générale de la LFO s'est déroulée le samedi 25 juin 2022.

Le DAF était présent aux anniversaires des clubs de Montaut et de Laroque

Le Secrétaire Général annonce la montée en R3 du 2ème du classement de la D1 (FC Mirepoix 1) raison : le 1er du classement étant Mazères I celui-ci n'est pas en conformité avec la couverture jeune. Le CD valide cette montée.

Je ne donnerai pas la montée de la D 2 en D1 suite à 1 dossier en cours d'appel à la LFO

Pour la D 3, Les 2 clubs accédant en D2 : poule A : AS Critourienne et poule B : Mirepoix 2



Les clubs viennent de recevoir la couverture jeunes (PV N° 2).

Les enregistrements des équipes en division D1, D 2 et D3 sont ouverts sur foot club, date limite 13 juillet 2022.

L'agenda des journées championnats sera établi fin juillet.

Suite à la décision de la CLD du 20 juin 2022 je fais appel de décision avec approbation du comité directeur.

Je ne rentrerai pas dans le débat et décisions de la CLD qui est souveraine mais au regard des charges retenues contre l'arbitre par la CDA et des sanctions encourues par celui-ci, face aux décisions mettant en sursis les deux capitaines et pour éviter une jurisprudence, le CODIR fait évocation.

Joel DELEAU, président de la CLD, explique les décisions prises par sa commission et les risques d'une évocation par le CODIR en la circonstance.

La demande d'évocation est soumise au vote des membres élus présents.

Vote : pour 6

Abstention 3

Contre 2

Le dossier est transmis à la Commission d'Appel.

Philippe Teilhot trésorier fait un état des lieux des clubs débiteurs auprès du DAF : 4 clubs sont en infractions et ils ont exceptionnellement jusqu'au 15 juillet 2022 pour régulariser leur situation.

Le président annonce que le prêt a été accepté auprès du Crédit Agricole de Pamiers et on attend la validation de la part de la maison mère de Perpignan.

Les aides départementales, régionales, FFF, sont validées.

En attente de réponse de la demande PETR (fonds Europe)

L'architecte a annoncé la fin de la construction et installation fin avril 2023

Il présente 3 enveloppes où chacun a reçu le même cahier de charges.

Après débat et discussion le comité décide à la majorité moins une abstention le pli 1

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant TTC	Partenaires	Fonds	%	Montant
Honoraire	39 382	CD09		14%	74 185
Travaux	492 270	Région		12%	65 942
		LEADER	Europe	38%	200 000
		Fédération Française de Foot (hors financement public)		28%	150 000
		AUTOFINANCEMENT		8%	41 525
TOTAL DES DEPENSES	531 652	TOTAL DES RECETTES			531 652

Jean Pierre Masse en fera part à l'architecte.

L'inauguration du complexe sportif aura lieu le 3 septembre 2022.

Le district sera fermé du 13 juillet 17h jusqu'au 16 août 9h

Pas de question diverse

Clôture de séance à 22h15 par Jean-Pierre MASSE, Président.

Il remercie l'ensemble des élus présents et clôture la séance.

La séance est levée à 22h30.

Gérard GONZALEZ,
Secrétaire Général



Jean-Pierre MASSE,
Président

